Réf. Farde e-Assemblées : 2548445

N° OJ : **43**

Projet d'Arrêté - Conseil du 02/10/2023

Objet : Culture.- Subside nominatif d'investissement.- Fondation d'utilité publique "Théâtre Royal du Parc" : 100.000,00 EUR.- Convention.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de la fondation d'utilité publique Théâtre Royal du Parc afin de mener à bien l'adaptation du système de contrôle de la machinerie de scène;

Considérant la nécessité de conclure une convention entre la Ville de Bruxelles et cette association pour fixer les conditions et modalités d'octroi et de liquidation d'un subside;

Vu les crédits prévus à l'article 76210/52252 du budget extraordinaire 2023,

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article unique : Les termes de la convention entre la Ville de Bruxelles et la fondation d'utilité publique Théâtre Royal du Parc sont adoptés.

Annexes :

Convention Théâtre Royal du Parc FR/NL (Consultable au Secrétariat des Assemblées)